



## COMMUNE DE RENNAZ

Municipalité  
Route d'Arvel 10  
1847 Rennaz

### AVIS A LA POPULATION

N/réf : 10.03

Rennaz, le 28 janvier 2025

## Décisions municipales d'intérêt général du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024

Conformément à l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), la Municipalité communique sur cette page les décisions d'intérêt général qu'elle a prises au cours des derniers mois, étant précisé que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle a été amenée à traiter lors de ses séances.

### 22 juillet 2024

- ⇒ Elle a pris acte du courrier de la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) concernant l'étude préliminaire en améliorations foncières en vue de la constitution d'un syndicat d'améliorations foncières obligatoire. Le PPA Les Cornettes sera renommé en SAF du Canal de Pra-Riond.

### 31 juillet 2024

- ⇒ Lors de la Fête nationale, elle a donné un mérite communal, à une enseignante pour la création d'un sentier didactique dans le village avec ses élèves, ainsi qu'à cinq athlètes du Taekwondo pour leur médaille reçue lors de championnats.

### 12 août 2024

- ⇒ Elle a pris connaissance de l'avant-projet de la réfection de la route forestière de la Braye. La participation aux coûts pour la commune de Rennaz est de 11,5 %. Ces coûts sont en partie soumis à subvention.

### 26 août 2024

- ⇒ Elle a décidé d'allouer un montant de soutien à la fanfare de l'Echo de la Plaine de Noville pour l'achat d'un nouveau costume.

### 9 septembre 2024

- ⇒ Elle participe à l'organisation de la Fugue chablaisienne prévue le 15 juin 2025 en collaboration avec Chablais Région.
- ⇒ Les sapins de Noël offerts à la population en décembre 2024 ont été coupés dans la sapinière communale.

### **17 septembre 2024**

- ⇒ L'entrée en vigueur du Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires est fixée au 1er octobre 2024.
- ⇒ Elle décide de verser un don pour l'achat de trois ballons au FC Roche dans le cadre d'un soutien sportif.

### **24 septembre 2024**

- ⇒ Elle décide de reconstituer la Commission municipale "Village fleuri". Celle-ci sera composée de quatre membres.

### **07 octobre 2024**

- ⇒ Elle décide de porter la taxe fixe d'épuration à CHF 0,45/m<sup>2</sup> selon la surface cadastrée, et celle de la taxe variable à CHF 1.80/m<sup>3</sup> selon la consommation d'eau claire.

### **21 octobre 2024**

- ⇒ Elle est favorable à l'inscription au duel intercommunal Coop « suisse.bouge 2025 » en mai 2025 qui sera géré par la Commission d'animations.
- ⇒ Elle accepte le budget 2025 et le préavis N° 26 relatif au budget 2025.

### **28 octobre 2024**

- ⇒ Elle soutient financièrement le Championnat Suisse de Cyclocross 2025, organisé par le Montreux Rennaz Cyclisme (MRC) et le Vélo Club Vevey (VCV).

### **18 novembre 2024**

- ⇒ Elle décide de soutenir le projet sur la prévention par et pour la jeunesse "On en parle".

### **26 novembre 2024**

- ⇒ Elle donne son accord pour un soutien financier à Radio Chablais.

### **09 décembre 2024**

- ⇒ Elle valide le livret de l'information sur les déchets 2025 avec la directive sur les déchets 2025 qui sera transmis à la population de Rennaz par tout-ménage.
- ⇒ Elle décide d'envoyer un courrier de doléances à Optiwaste SA, en raison des problèmes liés au temps d'interventions trop longs lors de pannes.

Durant la période concernée, elle a décidé d'octroyer la bourgeoisie à six administrés dans le cadre de la procédure de naturalisation.

Nous vous remercions de votre attention.

**La Municipalité**



## COMMUNE DE RENNAZ

Municipalité  
Route d'Arvel 10  
1847 Rennaz

### AVIS A LA POPULATION

N/réf : 10.03

Rennaz, le 28 janvier 2025

## Décisions municipales d'intérêt général du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024

Conformément à l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), la Municipalité communique sur cette page les décisions d'intérêt général qu'elle a prises au cours des derniers mois, étant précisé que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle a été amenée à traiter lors de ses séances.

### 22 juillet 2024

- ⇒ Elle a pris acte du courrier de la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) concernant l'étude préliminaire en améliorations foncières en vue de la constitution d'un syndicat d'améliorations foncières obligatoire. Le PPA Les Cornettes sera renommé en SAF du Canal de Pra-Riond.

### 31 juillet 2024

- ⇒ Lors de la Fête nationale, elle a donné un mérite communal, à une enseignante pour la création d'un sentier didactique dans le village avec ses élèves, ainsi qu'à cinq athlètes du Taekwondo pour leur médaille reçue lors de championnats.

### 12 août 2024

- ⇒ Elle a pris connaissance de l'avant-projet de la réfection de la route forestière de la Braye. La participation aux coûts pour la commune de Rennaz est de 11,5 %. Ces coûts sont en partie soumis à subvention.

### 26 août 2024

- ⇒ Elle a décidé d'allouer un montant de soutien à la fanfare de l'Echo de la Plaine de Noville pour l'achat d'un nouveau costume.

### 9 septembre 2024

- ⇒ Elle participe à l'organisation de la Fugue chablaisienne prévue le 15 juin 2025 en collaboration avec Chablais Région.
- ⇒ Les sapins de Noël offerts à la population en décembre 2024 ont été coupés dans la sapinière communale.

### **17 septembre 2024**

- ⇒ L'entrée en vigueur du Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires est fixée au 1er octobre 2024.
- ⇒ Elle décide de verser un don pour l'achat de trois ballons au FC Roche dans le cadre d'un soutien sportif.

### **24 septembre 2024**

- ⇒ Elle décide de reconstituer la Commission municipale "Village fleuri". Celle-ci sera composée de quatre membres.

### **07 octobre 2024**

- ⇒ Elle décide de porter la taxe fixe d'épuration à CHF 0,45/m<sup>2</sup> selon la surface cadastrée, et celle de la taxe variable à CHF 1.80/m<sup>3</sup> selon la consommation d'eau claire.

### **21 octobre 2024**

- ⇒ Elle est favorable à l'inscription au duel intercommunal Coop « suisse.bouge 2025 » en mai 2025 qui sera géré par la Commission d'animations.
- ⇒ Elle accepte le budget 2025 et le préavis N° 26 relatif au budget 2025.

### **28 octobre 2024**

- ⇒ Elle soutient financièrement le Championnat Suisse de Cyclocross 2025, organisé par le Montreux Rennaz Cyclisme (MRC) et le Vélo Club Vevey (VCV).

### **18 novembre 2024**

- ⇒ Elle décide de soutenir le projet sur la prévention par et pour la jeunesse "On en parle".

### **26 novembre 2024**

- ⇒ Elle donne son accord pour un soutien financier à Radio Chablais.

### **09 décembre 2024**

- ⇒ Elle valide le livret de l'information sur les déchets 2025 avec la directive sur les déchets 2025 qui sera transmis à la population de Rennaz par tout-ménage.
- ⇒ Elle décide d'envoyer un courrier de doléances à Optiwaste SA, en raison des problèmes liés au temps d'interventions trop longs lors de pannes.

Durant la période concernée, elle a décidé d'octroyer la bourgeoisie à six administrés dans le cadre de la procédure de naturalisation.

Nous vous remercions de votre attention.

**La Municipalité**